

Expression des salariés de la MAS Violette Germain

CSE Rhône - lundi 14 décembre 2020

Suite à la décision d'exclure les salariés du secteur médico-social de la revalorisation salariale prévue dans le cadre du Ségur de la Santé, le personnel de la MAS Violette Germain, vient exprimer son incompréhension et sa colère devant cette mesure totalement injuste.

Nous avons le même contrat de travail UGECAM que nos collègues des établissements sanitaires, la même convention collective, les mêmes représentants du personnel, nos professions et nos missions sont identiques et assurons des prises en charge similaires. Une telle différence de rémunération n'a aucun fondement et relève de la discrimination.

Sur le MAS Violette Germain nous subissons depuis plusieurs années une dégradation importante de nos conditions de travail : les soignants travaillent 1 week-end sur 2, avec des journées de plus de 11h d'amplitude de travail pour la plupart d'entre eux, et très souvent en sous-effectif... Ne pas être reconnue est tout simplement d'une violence inouïe par rapport à notre investissement professionnel au quotidien.

Aujourd'hui nous nous adressons

-A nos directions locales, régionale et nationale afin qu'elles se mobilisent pour que nous obtenions la reconnaissance et la valorisation de notre travail, au même titre que nos collègues du sanitaire

Aujourd'hui nous nous adressons

-Aux représentants du personnel pour qu'ils défendent l'égalité salariale entre tous les agents des UGECAM.

Aujourd'hui nous nous adressons

-À la presse pour qu'elle informe la population des conséquences d'une telle décision sur la prise en charge du handicap dans notre société. Les professionnels, à très court terme, refuseront de travailler dans le secteur médico-social sous-payé.

Dans un souci de justice, d'équité salariale et du maintien de la qualité des prises en charges du handicap, nous devons tous agir, vite et fort, pour que les salariés du secteur médico-social ne soient pas les oubliés du Ségur de la Santé.